



## Préavis au Conseil communal

---

### Place de sport du Châtaignier

Aménagement d'un terrain de foot synthétique  
et création d'un terrain multisport

Demande de crédit d'étude

---

### Municipalité

M. Michel Amaudruz, Municipal, Espaces verts et déchets

N°17/2016

Préavis adopté par la Municipalité le 17.10.2016

## Table des matières

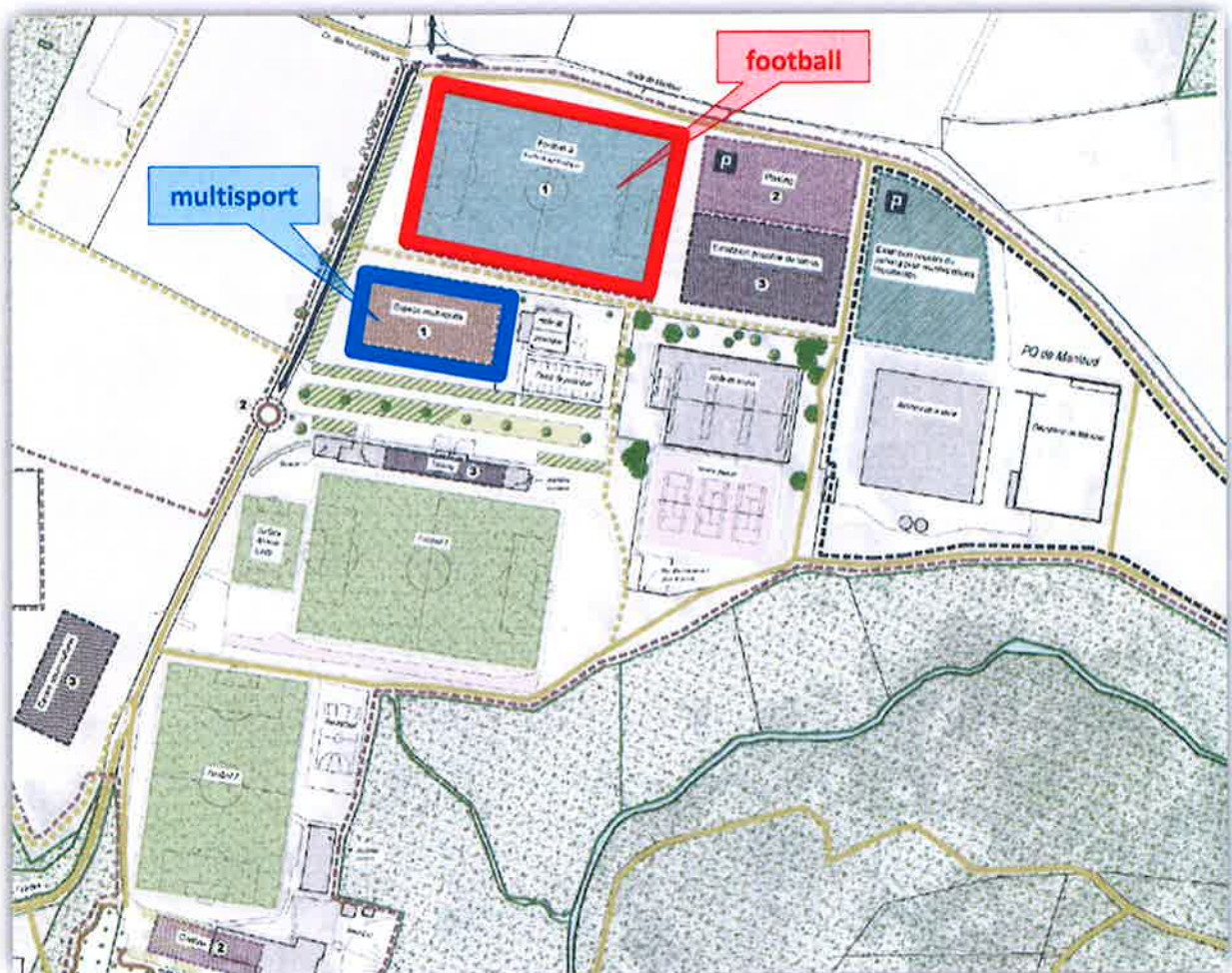
<b>1</b>	<b>Objet du préavis.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Contexte .....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Processus de l'étude.....</b>	<b>4</b>
4.1	Validation des besoins .....	4
4.2	Etudes géotechniques et hydrologiques .....	4
4.3	Avant-projet.....	4
4.4	Projet .....	4
4.5	Procédures, établissement des coûts.....	4
4.6	Préavis de construction .....	4
<b>5</b>	<b>Demande de crédit.....</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>5</b>

## 1 Objet du préavis

Ce préavis a pour but la demande d'un crédit d'étude en vue de la création d'un terrain de foot synthétique et d'un terrain multisport sur le site sportif du Châtaignier.

## 2 Préambule

Le schéma directeur du site du Châtaignier, validé par la Municipalité en mai 2016, prévoit l'implantation d'un terrain de foot synthétique au nord-ouest du site, ainsi que la création d'un terrain multisport dans le prolongement des aménagements de la société de pétanque.



### 3 Contexte

Durant l'année 2014, une commission (Commission Châtaignier) s'est réunie dans le but de réfléchir à l'évolution possible du site du Châtaignier compte tenu de l'évolution de la demande sociale (zones de détente, de sport, de santé et de loisirs), et de la vétusté de certaines installations. A cet effet, six séances ont été organisées. Elles ont notamment permis de mettre en place un schéma d'intention et une proposition de plan d'actions.

Début 2015, sur demande de la Municipalité, les chefs de service ont été sollicités pour proposer une synthèse du rapport de la commission déterminant les priorités d'actions à définir. La création du nouveau terrain de foot, synthétique, ainsi que l'aménagement d'un terrain multisport sont alors apparus comme étant prioritaires.

Le 9 mai 2016, La Municipalité validait le schéma directeur du site du Châtaignier comme ligne directrice vers un pôle d'activités.

### 4 Processus de l'étude

Le processus de cette étude devant aboutir à une demande de crédit de construction est prévu comme suit :

#### 4.1 Validation des besoins

Les principaux utilisateurs de ces installations (écoles, FC Le Mont, sociétés sportives locales, employés communaux en charge de l'entretien des terrains) seront consultés afin d'affiner les besoins et les contraintes inhérentes à la création de ces deux terrains.

#### 4.2 Etudes géotechniques et hydrologiques

Un mandat sera donné à un bureau spécialisé afin de déterminer les contraintes liées à la qualité des sols et à la présence d'eau sur les parcelles retenues pour l'implantation des terrains synthétiques.

#### 4.3 Avant-projet

Le bureau d'ingénieur spécialisé dans la création de terrains de sport en matière synthétique mettra au point un avant-projet, tenant notamment compte des différentes contraintes des autres aménagements retenus dans le schéma directeur du Châtaignier, notamment en terme de surfaces de parking, de sécurisation des cheminements et d'amélioration électrique globale.

#### 4.4 Projet

Une fois les hypothèses retenues lors de l'établissement de l'avant-projet validées par les futurs utilisateurs de ces sites, le bureau d'ingénieur mettra au point le projet définitif en vue de l'enquête publique.

#### 4.5 Procédures, établissement des coûts

Après l'enquête publique, un appel d'offres sera envoyé à des entreprises spécialisées dans la création de terrain synthétiques, afin d'établir le coût de construction de ces objets.

#### 4.6 Préavis de construction

Finalement, un préavis sera présenté au Conseil communal afin d'obtenir l'autorisation et le crédit nécessaire à la construction du nouveau terrain de foot synthétique et à l'aménagement d'un terrain multisport.

## 5 Demande de crédit

Une offre a été demandée pour les honoraires du bureau d'ingénieurs spécialisé. Les autres montants sont des montants estimatifs.

Le montant de l'étude peut être estimé comme suit:

Honoraires bureau d'ingénieurs spécialisé :	CHF	55'000.--
Honoraires bureau géotechnique et sondages :	CHF	20'000.--
Honoraires géomètre :	CHF	5'000.--
Honoraires spécialiste en électricité :	CHF	5'000.--
Divers et imprévus :	CHF	5'000.--
<b>Montant total :</b>	<b>CHF</b>	<b>90'000.--</b>

## 6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis No 17/2016 de la Municipalité du 17 octobre 2016 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude en vue de la création d'un terrain de foot synthétique et d'un terrain multisport sur le site du Châtaigner ;
- De lui accorder à cet effet un crédit de **CHF 90'000.--** (TTC), montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 20 ans par le compte de fonctionnement "Amortissements obligatoires / ouvrage de génie civil" 230.3311.

Au nom de la Municipalité

  
Le Syndic  
Jean-Pierre Sueur



  
Le Secrétaire  
Sébastien Varrin